

pas se faire sans l'approbation du Parlement. Même quand nous serons au pouvoir dans deux ans, le ministre compétent ne pourra pas exporter d'eau à moins que le Parlement du Canada n'approuve cette mesure.

Je me souviens de la deuxième séance du comité à laquelle assistaient le ministre et des fonctionnaires du ministère, notamment M. Tinney. Je voudrais citer ce qui a été dit alors au sujet du détournement ou de l'exportation d'eau. Le député de Thunder Bay (M. Penner) a déclaré:

... qu'il se passe bien des choses sous le manteau et que rien ne se fera avant qu'on ait étudié en détail nos propres besoins.

Le député faisait allusion au fait qu'il y avait eu des rumeurs ou des discussions officielles au sujet de l'exportation de l'eau. Le témoin, M. Tinney, dans sa réponse qui figure à la page 2:26 des *Procès-verbaux*, a déclaré:

Nous devons d'abord étudier en profondeur les besoins du Canada. D'ailleurs la loi sur les ressources en eau du Canada porte précisément sur ce point. S'il est un jour question d'exporter de l'eau, il faudra se baser d'abord sur cette analyse. Le gouvernement fédéral ne songe aucunement à exporter de l'eau aux États-Unis.

Ce témoin est un représentant du ministère et il a déclaré que la loi sur les ressources en eau du Canada portait précisément sur ce point. Si la loi sur les ressources en eau du Canada vise à mettre en œuvre une politique cohérente quant à la gestion des ressources en eau, à la pollution etc., elle doit traiter des exportations. Nous disons sans ambages qu'aucune exportation d'eau ne devrait se faire sans l'accord du Parlement. C'est une question fort simple et j'espère qu'il y aura au moins un ministériel pour dire à la Chambre ce qu'il pense de cet amendement-là.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'appuyer les motions n^{os} 6 et 25. Contrôlant un quart de toutes les eaux douces au monde, le Canada se trouve dans une situation unique, je pense. Bien des députés ne remarqueront peut-être pas cette situation exceptionnelle, mais comme il est difficile, dans certains pays du monde, d'obtenir un verre d'eau fraîche, que très peu de gens peuvent prendre un bain et que l'eau ne peut être utilisée dans des toilettes hygiéniques, je dirais que la question mérite qu'on s'y arrête sérieusement.

Les ressources en eau appartiennent aux provinces; c'est undubitable. Je me demande pourquoi nous nous engageons dans ces longs discours puisque, hier encore, le premier ministre John Robarts a déclaré que l'Ontario

ne songeait pas à engager une bataille juridique ou constitutionnelle sur le projet de loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, même si les avocats-conseils de la province l'estimaient anticonstitutionnel dans toutes ses grandes lignes. Durant les quatorze ans de mon mandat à la Chambre, nous aurions mieux fait, je le répète, de ne pas inscrire toutes ces lois dans nos statuts, de ne pas même en y inscrire le quart, car la plupart comportaient tant de vices de forme et ont suscité tant de problèmes que nous avons dû les modifier.

Le premier ministre, M. Robarts, a été interrogé, après que le procureur général Arthur Wishart eut déposé à l'Assemblée législative l'opinion de son ministère au sujet de la loi fédérale, et c'est alors qu'il a fait la remarque dont je viens de parler. Je constate que c'est le chef libéral à l'Assemblée législative de l'Ontario, Robert Nixon, qui lui avait demandé de déposer ce rapport. Je le répète donc, je me demande si ce débat est futile.

De toute façon, je voulais ajouter quelques commentaires aux propos du député de Kootenay-Ouest (M. Harding) au sujet des cours d'eau qui empruntent divers embranchements. Il a parlé du fleuve Columbia et du barrage Coulée. Ses remarques étaient intéressantes parce qu'elles révèlent les complexités que présente l'aménagement de nos ressources hydrauliques.

D'abord, le barrage a été construit en temps de guerre pour fournir de l'énergie électrique. Deuxièmement, lors de sa construction, le barrage a été utilisé pour créer un lac artificiel dans le lit des eaux glaciales du Columbia. Actuellement, le lac a 8 ou 10 milles de longueur par environ 3 milles de largeur, et il forme un immense bassin que sillonnent les bateaux de plaisance des villégiateurs.

En troisième lieu, le lac a servi à l'irrigation. Le terrain situé en aval était presque désertique, par suite de l'absence de pluie. Le lac artificiel a permis la construction d'un système d'irrigation qui a transformé des centaines de milliers d'acres en terres agricoles. Elles font maintenant partie des terres fruitières des États-Unis où l'on cultive surtout des fruits durs, comme les pommes.

Le député de Timiskaming (M. Peters) a signalé fort à propos que les États-Unis ont dépensé beaucoup de temps et d'argent à faire des études des ressources du Nord, ressources en eau, etc. Je serais le dernier à vouloir qu'on prive les États-Unis d'eau potable. D'autre part, que nous ayons de l'eau en trop